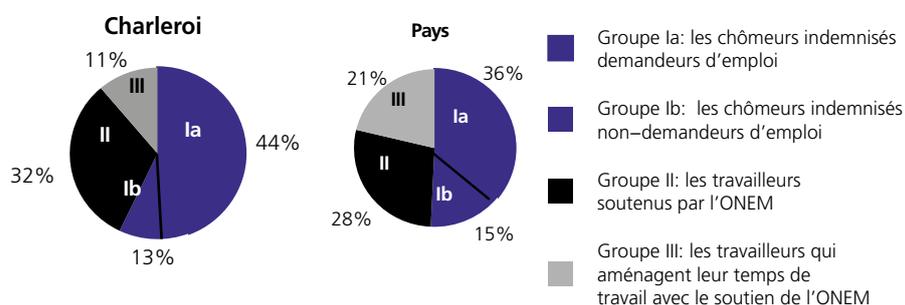


# Bureau du chômage: Charleroi



**DIRECTEUR:**  
Ghislaine CROEGAERT

**DIRECTEUR ADJOINT:**  
Georges MATHIEU

**NOMBRE D'AGENTS\*:** 236

**NOMBRE EN EQUIVALENTS**  
À TEMPS PLEIN: 200

**ADRESSE:**  
Rue du Pont Neuf 7  
6000 Charleroi  
Tél. 071 27 08 40  
Fax 071 31 38 18  
Email:  
ghislaine.croegaert@onem.be

Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
- Population en âge de travailler <sup>1</sup>	335 132	4,6
- Assurés contre le chômage <sup>2</sup>	165 315	4,3
- Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage <sup>3</sup>	129 684	3,9
- Taux du chômage <sup>4</sup>	19,3	
Activation du comportement de recherche d'emploi	Nombre	% par rap. au pays
- Nombre de différents demandeurs d'emploi informés	46 973	9,4
- Nombre total d'entretiens menés jusqu'au 31.12.2012 <sup>5</sup>	109 486	13,3
- Suspensions et exclusions <sup>6</sup>	2 017	13,0
Vision globale 2012	Nombre/ Montants	% par rap. au pays
<b>Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)</b>	149 491	6,3
<b>Décision de non-admissibilité au droit aux allocations<sup>7</sup></b>	1 613	5,3
<b>Dossiers litiges achevés</b>	13 076	8,4
<b>Contrôles achevés<sup>8</sup></b>	2 510	2,9
<b>Sanctions notifiées au cours de l'année<sup>9</sup></b>	5 582	7,6
<b>Montants des paiements introduits par les OP</b> (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR		
2011	587,2	7,2
2012	589,2	7,1
<b>Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR</b>	11,3	5,2
<b>Montants récupérés / reçus - en millions d'EUR</b>	3,5	4,9
Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2012)	Nombre	% par rap. au pays
<b>• Les chômeurs indemnisés</b>		
Hommes	24 912	7,1
Femmes	20 207	6,9
Total	45 118	7,0
Dont:		
- CCI inoccupés inscrits comme DE		
Hommes	17 918	8,0
Femmes	15 408	8,0
Total	33 326	8,0
Après un emploi à temps plein	21 503	6,8
Ayants droit à des allocations d'attente	11 822	11,7
Travailleurs ayant charge de famille	13 178	10,0
Isolés	7 870	7,5
Cohabitants sans charge de famille	12 261	6,8
Moins de 25 ans	5 633	10,1
25 à 50 ans	19 861	7,8
50 ans et plus	7 832	7,4
Moins d'1 an	10 773	7,1
1 à 2 ans	5 859	8,1
2 ans et plus	16 694	8,6
- DE inoccupés après un emploi à temps partiel volontaire	1 284	4,6
- Chômage avec complément d'entreprise à temps plein sans dispense de l'inscription comme DE	244	5,8
- Non-DE inoccupés, dispense pour difficultés sociales et familiales	617	7,5
- Non-DE inoccupés, chômeurs âgés	4 467	5,8
- Chômage avec complément d'entreprise à temps plein avec dispense de l'inscription comme DE	5 180	4,7

\* à l'exclusion des agents ALE.

**Profil des personnes indemnisées  
(moyennes annuelle 2012)**

		Nombre	% par rap au pays
<b>• Les travailleurs soutenus par l'ONEM<sup>10</sup></b>			
	Hommes	14 566	7,0
	Femmes	10 461	6,9
	Total	25 027	7,0
Dont:			
-	Chômeurs temporaires	9 437	5,9
	<i>dont suspension pour employés</i>	63	4,2
-	Gardien(ne)s d'enfants	153	4,8
-	Vacances-jeunes	48	1,7
-	Vacances seniors	4	1,6
-	Période non rémunérée dans l'enseignement	289	8,3
-	Soins d'accueil	2	2,4
-	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droits et AGR	3 984	7,7
-	Chômeurs complets avec dispense ALE	47	3,5
-	Mesures d'activation, ciblées sur les chômeurs qui s'engagent à l'étranger	0	0,0
-	Mesures d'activation, ciblées sur les jeunes chômeurs	3	1,0
-	Mesures d'activation, ciblées sur les chômeurs âgés	466	2,3
-	Mesures d'activation, ciblées sur la formation des chômeurs: études	2 037	9,4
-	Mesures d'activation, ciblées sur la formation des chômeurs: formation profess.	1 128	6,2
-	Allocations comme subventions salariales ciblées ou non sur les chômeurs de longue durée et/ou peu scolarisé	7 144	9,7
-	Complément de garde d'enfants	285	23,2
-	Mesures d'activation, ciblées sur l'encouragement des chômeurs pour s'installer comme indépendant	1	5,1
<b>• Les travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec le soutien de l'ONEM</b>			
	Hommes	2 878	3,3
	Femmes	5 980	3,2
	Total	8 858	3,3
Dont:			
-	Prépension à mi-temps	25	3,7
-	Interruption de carrière, interruption complète	183	3,1
-	Interruption de carrière, réduction de prestations	2 514	3,7
-	Congé parental, soins palliatifs et assistance médicale	1 829	2,9
-	Crédit-temps, interruption complète	216	3,2
-	Crédit-temps, réduction de prestation	4 090	3,2
<b>• Allocation de licenciement</b>			
		216	6,4
<b>• Attestations</b>			
Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		30 382	6,3
Autres attestations		12 464	4,9
<b>Total</b>		<b>42 846</b>	<b>5,8</b>

<sup>1</sup> Population au 1<sup>er</sup> janvier 2012 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

<sup>2</sup> Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2011. Ils comprennent:

- les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2011 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);
- les CCI demandeurs d'emploi inoccupés et les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi, payés en juin 2011 (source ONEM);
- le travail frontalier sortant au 30 juin 2011; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

<sup>3</sup> Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2011 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

<sup>4</sup> Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés et les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi, payés en juin 2012 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2011 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

<sup>5</sup> Le "nombre total d'entretiens menés" concerne le nombre total des 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> entretiens depuis l'instauration de la mesure jusqu'au 31 décembre 2012.

<sup>6</sup> Sans 1) les exclusions sur la base des articles 70,1 à 70,6, qui déterminent que l'intéressé(e) n'est exclu(e) qu'au moment où il (elle) prend les mesures nécessaires pour être en règle avec la procédure et 2) les exclusions parce que l'intéressé(e) renonce volontairement au droit aux allocations. Les sanctions qui mènent à une réduction de l'allocation sont toutefois reprises.

<sup>7</sup> Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

<sup>8</sup> Les contrôles concernant les dossiers qui sont de la compétence des BC de Boom sont, depuis 2008, effectués respectivement par les services de contrôle des BC de Malines.

<sup>9</sup> Chômeurs sanctionnés d'une exclusion effective sans sursis ou avec sursis partiel, pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration, travail ou revenu non déclaré, ou suite à un chômage de longue durée (application de l'article 80).

<sup>10</sup> Définitions de ces (sous-)groupes d'allocation de l'ONEM: voir note site internet "Statistiques – définitions des ayants droit".